

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil
Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 41
· supplés : 3
· représentés : 8
Votants : 49

Date de la convocation :
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELLE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE TERRITOIRE EX-CCALM

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF sur le territoire de l'ex CCALM est arrivé à échéance le 31 décembre 2017,

Compte tenu du fait que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF sur le territoire de l'ex – CCVN n'arrivera à échéance que le 31 décembre 2019,

Il a lieu de signer le renouvellement du CEJ de l'ex – CCALM avec la CAF et les différents signataires que sont : CCALN, Arvillers, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, SISCO de l'Avre, SISCO de la Luce.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le :

SLOW

ID : 080-200070969-20181119-2018151107-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil commu

- Convient du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2018-2021 ;
- Autorise le Président à signer le CEJ,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de l'Education Culture Petite Enfance Loisirs, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 15 Novembre 2018

A MEZIERES EN SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 15/11/2018